

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
Un peuple - Un but - Une foi

-----  
**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
**DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**  
-----

***PROJET PRIORITAIRE***  
***D'INVESTISSEMENT POUR***  
***L'EMPLOI***

**Octobre 1999**

## I - CONTEXTE

## II - BILAN DES PROGRAMMES ANTERIEURS DE GENERATION D'EMPLOIS :

## III - LES PROGRAMMES EN COURS AYANT UN IMPACT SUR L'EMPLOI :

## IV - NOUVELLES ORIENTATIONS DE PROMOTION DE L'EMPLOI

4.1- La Politique Nationale de l'Emploi

4.2- Le Plan d'Actions pour l'Emploi

## V - PRESENTATION DES RESULTATS DU R.G.D.E. : DEFIS ET ENJEUX

## VI- ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

- × 6.1 - Le Système d'Information sur le marché de l'emploi
- × 6.2 - La Convention Etat-employeurs pour la promotion de l'emploi
- 6.3 - Le Centre National de Production et de Productivité
- × 6.4 - La mise en place de la cellule interministérielle H.I.M.O.
- 6.5 - Les programmes d'appui à l'emploi des groupes cibles

## VII - LE FONDS NATIONAL D'ACTION POUR L'EMPLOI (FNAE)

## VIII- CADRE DE PARTENARIAT

## IX - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

## X - BUDGET DU PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

## I - Contexte

Le Sénégal a commencé à renouer avec la croissance après quatorze (14) années de crise économique, crise la plus longue et la plus pénible de son histoire depuis l'indépendance. Ce retour de la croissance a été possible grâce à une succession de politiques économiques rigoureuses faites de redressement économique et financier (PREF de 1979 à 1984), d'ajustement structurel interne (PAMLT de 1985 à 1992 et plan d'urgence de 1992 à 1995), d'ajustement externe (dévaluation de 1994) et de différentes facilités d'ajustement renforcé (1994-1997 et 1998-2001).

Ces politiques d'austérité ont certes permis d'assainir les finances publiques et de créer un cadre macro-économique favorable au développement du secteur privé, mais elles ont aussi entraîné un lourd tribut au plan social, notamment au niveau de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Dans le domaine de l'emploi, l'objectif de maîtrise de la masse salariale a eu pour conséquences la réduction des effectifs et le gel des recrutements dans la fonction publique qui était jusqu'alors le plus grand employeur. Par ailleurs, la NPI a également entraîné les restructurations des entreprises avec pour corollaire la liquidation de certaines d'entre elles et en conséquence des pertes d'emploi estimées à près de 6 000 travailleurs sur la période 1987-1992.

Pourtant, pendant toute la période 1979-1993, l'Etat a pris diverses mesures en matière de stratégies d'emploi avec notamment :

- des mesures d'incitations fiscales directes et indirectes à travers des mécanismes d'appui aux initiatives créatrices d'emplois salariés ou indépendants ;
- des fonds spéciaux de financement centrés sur l'insertion des populations cibles avec notamment le Projet des Petits Projets Ruraux, le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC), le Fonds National de l'Emploi (FNE) et le Fonds de Promotion Economique (FPE) ; ainsi les mesures de traitement des effectifs avec le Programme de travail à haute intensité de main d'œuvre ;
- des réformes institutionnelles des structures chargés d'emploi : Délégation à l'Insertion et à la Réinsertion (DIRE), Commissariat Général à l'Emploi (CGE), Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère du Travail et de l'Emploi. *↳ la CAPPE*

Devant la persistance des problèmes de chômage et de sous-emploi, le Gouvernement a mis en place un Comité de Suivi de la politique de l'Emploi (CSPE) qui avait pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique novatrice en matière d'emploi et rompre ainsi avec les stratégies conjoncturelles.

D'une approche conjoncturelle, les politiques ont donc évolué vers une conception plus globalisante et plus active dans la recherche des solutions aux problèmes de l'emploi.

Les travaux dudit comité ont abouti à la formulation en mars 1997 d'une Politique Nationale de l'Emploi.

La Politique Nationale de l'Emploi vise la définition et la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent d'objectifs et d'actions pour la valorisation des ressources humaines, la promotion de l'emploi, la génération des revenus et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de mettre en place un cadre d'actions cohérent qui prenne en compte l'ensemble des cibles, dans les différents secteurs pour la promotion économique et sociale des sénégalais.

Cette Politique Nationale de l'Emploi sera concrétisée en Août 1998 par un Plan d'Action pour l'Emploi (PAE), objet principal du Conseil Interministériel sur l'emploi de septembre 1998 au cours duquel les priorités du Gouvernement en matière d'emploi ont été dégagées. La première d'entre elles est la mise en place d'un Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME) pour combler le manque d'informations sur l'emploi dont les données les plus récentes remontent à l'enquête sur les priorités de 1991.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Travail et de l'Emploi a organisé, du 02 février au 17 mars 1999, le 1<sup>er</sup> Recensement général des demandeurs d'emploi (RGDE).

Ce recensement qui a couvert l'ensemble du territoire national et concerné les demandeurs d'emploi âgés de 15 ans et plus.

## II - BII AN DES PROGRAMMES ANTERIEURS DE GENERATION D'EMPLOIS :

Depuis les années 70, les autorités ont mis en place des programmes spécifiques de génération d'emploi à travers entre autres, la DIRE et le GOPEC mais également d'autres programmes sectoriels ayant un impact sur le niveau de l'emploi. Certains de ces programmes sont arrivés à terme, tandis que d'autres sont en cours d'exécution.

### 2.1 - Le Groupe Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation (GOPEC)

Le GOPEC est un programme d'actions volontaristes de création d'emplois rémunérateurs au profit exclusivement de jeunes de 15 à 35 ans issus pour l'essentiel du monde rural.

De 1978 à 1990, le GOPEC a financé 216 projets pour un montant de 1.236.962.000. Ce financement a été mobilisé grâce à une contribution de l'Etat à hauteur de 70% (BNE) et des partenaires au développement KFW (13%), Fonds Européen de Développement (13%), CIEPAC, USAID / PL480 et AFRICARE.

Dans l'ensemble, 4.559 emplois ont été créés, même si par ailleurs moins de 2% des prêts ont été recouverts, bloquant ainsi dès le début le crédit revolving initialement prévu.

### 2.2 - Le Fonds National pour l'Emploi (FNE)

Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) a été créé par décret no 87-1403 du 17 novembre 1987. Il avait pour objectif l'insertion et la réinsertion :

- des travailleurs ayant perdu leur emploi (déflatés, départs volontaires, etc.) ;
- des diplômés de l'enseignement.
- des émigrés de retour au Sénégal ;

En 1988, avec l'expérience, un Fonds Spécial a été mis en place pour faciliter l'accès au FNE pour les jeunes promoteurs de microentreprises en particulier :

- les diplômés de l'enseignement secondaire ;
- les diplômés de l'enseignement technique et professionnel ;
- les non diplômés justifiant d'une qualification professionnelle attestée.

Les ressources du FNE provenaient essentiellement de l'Etat (1.000.000.000 fcfa), de la Banque Africaine de Développement/BAD (1.526.202.884 fcfa), du FPE (120.000.000 fcfa) et de la Banque Mondiale (338.747.116 fcfa non mobilisés pour l'emploi).

L'organisation du FNE reposait sur trois organes de pilotage et de gestion :

- un Conseil d'Administration
- un Comité de crédit
- un Secrétariat permanent du Fonds.

Ces organes ont cessé d'être opérationnels depuis 1988.

Sur le plan opérationnel, la DIRE qui avait été créée pour administrer le FNE fonctionnait sur la base de contrats de rétrocession avec des institutions bancaires (SOFOSÉDIT, SONAGA, CBAO.). Cette stratégie du faire faire était également mise en œuvre à travers des agences d'exécution (SONEPI et Crédit sénégalais) et des cabinets d'étude (INTERACT, GTI, SOREC, etc...).

Les programmes DIRE et GOPEC ont connu certes des limites sur le plan financier, mais ont été, somme toute, d'importants leviers de création d'emplois dans un contexte de récession économique et d'ajustement structurel. Le contexte actuel de pauvreté ne fait que renforcer la pertinence de l'option de financements par le micro-crédit qui permettent d'appuyer les cibles touchés par le chômage et le sous-emploi.

Tirant les leçons de l'expérience de la DIRE et du GOPEC, le gouvernement a lancé les programmes d'insertion des diplômés des instituts et universités de langue arabe, et les organisations du mouvement associatif pour l'emploi des jeunes (projet-test ASC) en optimisant les atouts du développement du système de financement décentralisé et de la politique de régionalisation. Le gestion du crédit promoteur a été confié à des structures spécialisées du financement décentralisé et un partenariat a été établi avec des fournisseurs de matériel, d'équipement, d'intrants.

Par ailleurs, une priorité a été donnée à la formation pour le développement des capacités des candidats promoteurs avant leur installation.

### **2.3 - Les incitations à la création d'emploi.**

Le Sénégal, à l'instar d'autres pays en pointe sur la politique de l'emploi, a adopté des mesures générales et spéciales d'incitations fiscales pour la création d'emplois. La première mesure octroie aux entreprises justifiant d'un minimum de création de 50 emplois une subvention égale au montant de certains impôts et taxes prévus dans le code général des impôts.

La deuxième mesure accorde une subvention égale au montant des impôts et taxes retenus à la source sur les salaires et traitements versés à leurs employés à titre d'incitation à la création d'emplois par les entreprises agréées à la Zone franche industrielle de Dakar.

Ce régime d'incitations fiscales pour l'emploi devra être évalué pour son éventuel renforcement.

### **2.4 - La Convention Nationale Etat/Employeurs.**

Cet instrument a été introduit dans les stratégie de promotion de l'emploi en 1987 avec une première convention portant sur les axes suivants :

- les stages en entreprises pour différentes catégories de jeunes diplômés ;
- la relève des travailleurs retraitables ;
- les homologues sénégalais de cadres expatriés
- l'embauche directe.

L'évaluation a montré que seuls les stages ont donné des résultats à la satisfaction tant de l'Etat que des employeurs. Un projet de nouvelle convention est en cours d'adoption et comprend les programmes suivants :

- les stages, incluant stages d'incubation, d'adaptation, de requalification et apprentissage ;
- l'essaimage pour la création d'entreprises par des travailleurs qualifiés le désirant ;
- les ressources humaines pour micro, petites et moyennes entreprises dans le but de les aider à avoir accès aux ressources humaines stratégiques indispensables à la valorisation d'un potentiel de croissance ou de développement avéré après diagnostic ;
- les contrats de solidarité pour promouvoir l'emploi dans les établissements d'enseignement général, technique et professionnel privés.

## **III - LES PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS AYANT UN IMPACT SUR L'EMPLOI :**

### **3.1 – Programme de lutte contre la pauvreté**

Plusieurs projets d'investissement sont en cours d'exécution ou en préparation pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. On pourrait entre autres :

- Le Programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP), avec l'appui du PNUD ;
- Le Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) ;
- Le Projet d'appui à la décentralisation et au développement local ;

- Le Projet de lutte contre la pauvreté « priorité femme », appuyé par la BAD ;
- Le Projet sous régional « *Job For Africa / des emplois pour l'Afrique* », avec le BIT ;
- Le Projet de Fonds de Développement Local de Kédougou ;
- Le Programme Micro – Réalisations et de Coopération Décentralisée (PMR – CD) avec le Fonds européen de développement ;
- Le Projet de Renforcement de l'Economie Populaire (PREP) au Sénégal,
- Le Projet de Fonds d'Investissement Social, avec la Banque mondiale ;
- Le projet de Fonds d'Investissement Local de la coopération financière et technique allemande.

Ces projets qui participent à la lutte contre la pauvreté, viennent en complément des Programmes d'Investissement Sectoriel (PIS) en cours d'exécution ou en préparation et auront sans aucun doute un impact significatif sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

### 3.2 - Secteur agricole :

Pour réaliser les objectifs de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), l'Etat a entrepris la mise en place dans le secteur agricole d'un certain nombre de programmes qui auront des retombées positives sur l'emploi. On pourrait citer :

- Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) ;
- le Programme de Restauration de la Fertilité des Sols ;
- le Programme de Développement de la Petite Irrigation ;
- le Programme de Soutien aux Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOP) ;
- Le Programme de Modernisation et d'intensification Agricole (PMIA).

### 3.3. Secteur jeunesse et sports :

Dans le domaine de l'insertion socio-économique des jeunes, les actions du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) portent sur les projets suivants :

- Le Projet Entrepreneuriat Jeunesse qui a déjà ciblé 438 jeunes et appuyé 65 microprojets pour 208 emplois créés ;
- Le Fonds d'Insertion des Jeunes (FNI) financé sur le budget du MJS qui a permis le financement de 32 micro-projets pour 88 emplois créés.
- Le projet « Appui à l'insertion des Jeunes et au Mouvement sportif financé par la Coopération française.

### 3.4 - Programmes en direction des femmes :

Le Gouvernement a mis en place plusieurs projets qui visent à réduire l'analphabétisme en milieu féminin, à accroître les capacités d'auto-promotion des femmes et à assurer un accès plus facile au crédit. Parmi ces actions, deux projets peuvent être cités :

- le Projet d'Appui aux Groupements Féminins (PAGF) ;
- Le projet Alphabétisation priorité femmes (PAPF):

## **IV - NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PROMOTION DE L'EMPLOI**

### **4.1. LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI (PNE) :**

La Politique Nationale de l'Emploi, basée sur un partenariat tripartite Etat-Secteur privé-Collectivités locales, s'inspire de nos valeurs nationales de solidarité et d'éthique du travail, des idéaux de l'Organisation Internationale du Travail et prend également en compte les impératifs de la mondialisation, de l'intégration sous-régionale et de la décentralisation de l'économie.

La PNE est également axée sur les orientations du 9<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social.

#### **a) Les Objectifs de la Politique Nationale de l'Emploi**

Dans cette perspective, l'objectif global que se fixe à long terme la PNE demeure la réalisation du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. La PNE poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir:

- la réduction de la pression du chômage en milieu urbain par la redynamisation des activités et la préservation des emplois existants et la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural, en réduisant le taux de sous-emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupation en milieu rural
- l'amélioration de l'employabilité d'une main-d'œuvre en constante augmentation et de la qualité de l'emploi, et ainsi contribuer à l'élévation de la productivité globale de la Nation.

#### **b) Les axes d'intervention stratégiques de la PNE**

Les axes stratégiques de cette nouvelle démarche pour le Sénégal sont les suivants:

- la recherche de la création maximale d'emplois dans le secteur moderne, par le développement des entreprises, en particulier celui des P.M.E. et des micro entreprises;
- la modernisation et la dynamisation du secteur informel, par le développement de la productivité de ses entreprises, un meilleur accès aux sources de financement et l'organisation des acteurs pour accroître leurs capacités individuelles et collectives ;
- un appui plus conséquent aux initiatives de développement de l'emploi local et rural;
- une adaptation plus forte du système de formation aux besoins d'emploi, par une professionnalisation accrue de la formation, une meilleure organisation de l'apprentissage et des formations ;
- l'amélioration de l'efficacité du contenu en emploi des politiques nationales par le renforcement des politiques incitatives, l'amélioration de la productivité dans les entreprises et la nécessité de favoriser l'emploi dans les choix techniques ;
- la promotion de l'auto-emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi à l'égard des groupes cibles défavorisés sur le marché du travail ;
- le renforcement et le développement du système d'information sur le marché du travail, à partir d'outils conceptuels et méthodologiques performants unifiés et orientés vers la gestion prospective de l'emploi ;
- la rationalisation, la coordination et la dynamisation des divers autres types d'interventions directement ou indirectement orientées sur la promotion de l'emploi ;
- le développement de la communication sociale avec les différents acteurs du marché du travail,
- la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel participatif fondé sur des structures publiques de l'Emploi fortes, souples et décentralisées ainsi que sur des cadres de coopération efficaces.

## 4.2. LE PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI (PAE)

Sur la base des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques de la Politique Nationale de l'Emploi exposés ci-dessus, le Plan d'Action pour l'Emploi comporte 5 (inq) axes programmatiques qui sont:

- *le programme horizontal* regroupant l'ensemble des actions multi-sectorielles pour la promotion de l'emploi ;
- *le programme d'emploi du secteur moderne*, consistant notamment à l'appui à la création de moyennes, petites et micro entreprises et à la sauvegarde de l'emploi dans les entreprises en difficulté ;
- *le programme de promotion de l'emploi dans le secteur rural et le secteur informel urbain et périurbain*. Dans ce cadre, un appui spécial est prévu en faveur du secteur informel pour l'aider à se structurer et à se moderniser ;
- *le programme de promotion de l'emploi pour les groupes cibles*, tels que les groupes importants : les jeunes, les femmes, les émigrés, les handicapés, militaires libérés du service actif, apprentis...
- *le programme de renforcement des capacités de gestion publique de l'emploi* qui propose une série de mesures sur les plans institutionnel, organisationnel, financier et matériel permettant le renforcement des capacités au niveau des structures publiques chargées de l'emploi.

## V – PRESENTATION DES RESULTATS DU R.G.D.E. :

Le Recensement Général sur les demandeurs d'emplois (RGDE) a été une opération importante devant permettre aux pouvoirs publics et autres acteurs institutionnels du marché du travail de disposer d'un instrument efficient et efficace pour mieux intégrer la dimension de l'emploi dans les politiques économiques et sociales.

Le RGDE avait pour objectifs :

- de mesurer le volume et la structure des demandeurs d'emploi au Sénégal en 1999 ;
- de mettre à jour le fichier des demandeurs d'emploi du service de la main d'œuvre ;
- de définir le profil d'emploi selon l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, etc. ;
- et avec les résultats obtenus, revisiter le Plan d'action pour l'emploi pour y inclure des programmes appropriés propres à satisfaire les demandeurs d'emploi.

Au total, le RGDE a eu à enregistrer 157 063 demandeurs d'emplois au niveau national dont 63,6 % de sexe masculin contre 36,4 % de sexe féminin. Il a permis de constituer un fichier dynamique sur la situation des demandeurs d'emploi dans notre pays.

Le RGDE doit toutefois être complété par une enquête de prospection au niveau des entreprises afin de servir de base à la mise en place du SIME.

L'analyse des résultats du RGDE permet de mieux apprécier l'ampleur des défis de l'emploi.

**Au plan de la répartition spatiale**, la région de Dakar est celle qui a le plus grand nombre de demandeurs d'emploi avec 20,8 %, suivie de Saint-Louis avec 15,3 %, Fatick avec 10,5 %, Kolda avec 10,1 %, Thiès avec 9,2 %, Louga avec 8,7 %, Ziguinchor avec 7,7 %, Kaolack avec 6 % et Tambacounda (4,0 %).

**La répartition par groupes d'âge** renseigne davantage sur la place qu'occupent les jeunes parmi les demandeurs d'emploi. Cette cible (jeunes âgés de 15 à 35 ans) dont l'effectif total est de 91.068 soit 57,9% des demandeurs inscrits, représente la majorité des demandeurs d'emploi. Cette catégorie est sous-divisée en trois groupes d'âge significatifs : les jeunes de 15 à 20 ans, les jeunes de 20 à 25 ans et les jeunes de 25 à 35 ans.

Au nombre de 10.847, les jeunes âgés de 15 à 20 ans rencontrent de sérieux problèmes de qualification et de désœuvrement. En effet 75% de ces jeunes n'ont pas dépassé la première année de l'enseignement moyen, 54% se déclarent sans activité et 31,7% n'ont fréquenté aucune classe. L'apprentissage, les stages en entreprise et l'assistance dans l'auto-emploi devraient être la priorité.



Le sous-groupe de jeunes âgés de 20 à 25 ans au nombre de 28.499 jeunes présente la particularité que seuls 6,7% ont reçu une formation professionnelle et 33,3% n'ont fréquenté aucune classe. La formation, les stages de la Convention Etat/Employeurs et l'assistance dans l'emploi indépendant privilégiant les regroupements devraient être privilégiés.

D'un effectif de 51.722 les jeunes âgés de 25 à 35 ans ce sous-groupe rencontre en plus des problèmes ordinaires d'insertion mais aussi des problèmes de famille, 11.554 d'entre eux ont du mal à occuper un emploi. Il est urgent compte tenu des responsabilités qu'ils commencent à avoir d'insérer ou de réinsérer ces jeunes soit par des stages d'adaptation ou de recyclage soit par l'assistance à l'auto-emploi.

Les autres groupes d'âges sont constitués des adultes âgés de 35 ans à 55 ans qui représentent 39,0 % du total et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge qui ne font que 5,1 % du total.

**Du point de vue de la répartition par sexe**, l'on note toujours 2 fois plus d'hommes que de femmes parmi les demandeurs d'emploi dans tous les groupes d'âge.

En dehors de Diourbel, Kolda, Ziguinchor et Saint-Louis, toutes les autres régions ont une proportion de demandeurs d'emploi jeunes qui dépasse 50 % de la population des demandeurs.

**Du côté de la situation matrimoniale**, les demandeurs d'emploi mariés sont les plus nombreux. Ils constituent 58,9% des inscrits contre 36,3 % de célibataire alors qu'il y a peu de divorcés (2,3 %) et de veufs (1,3 %) dans l'ensemble.

Cette situation peut constituer un facteur d'accroissement de la pauvreté, si l'on sait que les mariés ont en plus de leur nombre, des enfants en charge. En effet, parmi les 93.525 mariés recensés, 43,9 ont à leur charge 1 à 5 enfants et 39,1% ont 5 à 10 enfants à entretenir, (Education, Santé, Logement, Nourriture). Cette situation préoccupante pousse les mariés à saisir toute opportunité de travail qui s'offre à eux.

A compétence égale, le priorité devrait être accordée aux mariés en chômage depuis plus de deux ans.

Pour ce qui est des veufs, même si seulement très peu de veufs sont recensés (1,3%), leur situation n'en demeure pas moins préoccupante, surtout pour les veuves parmi lesquelles environ 94% ont au moins un enfant en charge. Leur état matrimonial fait souvent d'elles des cibles assez vulnérables qu'il convient de soutenir dans les programmes d'insertion professionnelle.

**La proportion des handicapés** qui représente 1,1 % au niveau national est constituée de jeunes pour plus de la moitié d'entre eux. Au niveau régional, Dakar (29,9%), Kaolack (13,5) et Saint-Louis (11,5 %) comptent le plus de demandeurs handicapés. Bien que n'étant pas très nombreuse, cette population très vulnérable est souvent marginalisée. Cette catégorie de chômeurs mérite des assistances spécifiques appropriées et adaptées à la nature du handicap, en vue de leur insertion dans la vie active.

Les résultats du RGDE nous permettent également de définir le profil des demandeurs d'emplois à travers plusieurs variables.

En ce qui concerne **l'expérience en matière d'emploi**, seul 24,5 % du total inscrit ont déclaré avoir déjà travaillé, au niveau national.

Au niveau régional, seules Tamba, Saint-Louis et Dakar ont dépassé ce taux national.

On note ainsi que les hommes disposent d'un peu plus d'expérience professionnelle avec 28,8 % de personnes ayant déjà travaillé contre 17,0 % chez les femmes. On constate ainsi que l'âge est fortement corrélé à l'expérience professionnelle des demandeurs d'emploi puisque le pourcentage de ceux ayant déjà travaillé varie de 10-8 % pour la tranche 15-20 ans à 35,4 % pour la tranche 55-60 ans. En conséquence, on en déduit que plus de 70 % des demandeurs n'ont jamais travaillé et parmi eux, ce sont en majorité des jeunes.

S'agissant du niveau de formation, on constate que 52,4 % des demandeurs inscrits sont analphabètes.

De plus, la plupart des inscrits aux fichiers du R.G.D.E. ont déclaré n'avoir aucun diplôme ni de l'enseignement général (58,6 %) ni de la formation professionnelle (96,6%). Aussi, pour réussir une insertion harmonieuse dans l'appareil productif, s'avère-t-il nécessaire de mettre en œuvre des formations modulaires

préalables, sous forme d'alphabétisation, d'apprentissage, de stages pratiques, etc. notamment dans les régions de l'intérieur qui enregistrent de très faibles taux d'inscrits ayant suivi une formation.

Par rapport à la situation professionnelle, les demandeurs d'emplois inscrits sont composés de : 61,6 % de chômeurs, 9,1 % de travailleurs indépendants, 10,5 % d'aides familiaux, 3,1 % d'apprentis, 1,7 % d'étudiants et 1,2 % de stagiaires. Si l'on considère que ces dernières catégories constituent en fait des chômeurs déguisés, nous pourrions dire que les chômeurs représentent près de 78,1 % des inscrits.

Et toutes ces catégories ont en commun le grand nombre de personnes n'ayant jamais travaillé (entre au moins 90 % chez les stagiaires et 93,8 % chez les étudiants). Et l'importance de l'emploi saisonnier ou occasionnel au niveau des travailleurs indépendants et des stagiaires confirme l'idée que ces catégories sont formées pour l'essentiel des chômeurs déguisés.

Les demandeurs ayant déjà travaillé sont plus nombreux à rechercher un emploi depuis moins de 2 ans (48,1 % contre 34,8 % pour ceux n'ayant jamais travaillé). D'une façon générale les demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé sont avantagés sur le marché du travail. En outre 64% des demandeurs effectuent des prospections personnelles pour leur insertion professionnelle et s'appuient donc moins sur le S.M.O, les bureaux de placement privés ou le concours pour trouver du travail. Ils utilisent plus leurs relations personnelles dans leur quête de travail.

Cette situation liée à la faible capacité d'action du service public de l'emploi, avec le déclin du service de la main d'œuvre, contribue à accentuer les inégalités entre les groupes pour l'accès à l'emploi et aggrave la pauvreté des franges les plus fragiles.

Au niveau régional, le temps moyen passé à la recherche d'emplois se situe à moins de 2 ans pour toutes les régions sauf pour Kolda où, ce temps se situe entre 2 et 4 ans.

La recherche d'emploi est même effectuée par des travailleurs en activité. Ces derniers constituent en effet 34,4% des inscrits au fichiers du R.G.D.E. et sont donc insatisfaits de l'emploi qu'ils occupent actuellement. Ce phénomène massif exige une étude pour mieux en connaître les raisons et les mécanismes

Par contre, le quart des demandeurs d'emploi est en quête de travail depuis plus de 5 ans. Le chômage de longue durée est ainsi un phénomène important dans la situation de l'emploi de notre pays.

L'emploi salarié est recherché par 29,5 % (et surtout dans la région de Dakar qui offre plus d'opportunités d'emploi salarié du fait de sa plus grande industrialisation) contre 30,2 % pour l'emploi non salarié, même si la majorité des inscrits au RGDE reste indifférente au type d'emploi. Cela traduit le faible niveau de l'emploi salarié et le souci des demandeurs d'obtenir un emploi quel qu'il soit.

Au vu de ces résultats, les actions et mesures de la politique nationale et du plan d'action pour l'emploi doivent être revisitées pour être mieux ciblées et conformes à la réalité du moment, prenant en charge les préoccupations, attentes et besoins des différents publics cibles de demandeurs d'emploi.

En effet des programmes spécifiques pour les groupes cibles identifiés lors du recensement pourront être menés pour : les jeunes de 15-20 et 20-35 ans, les adultes de 35-55 ans et les personnes du troisième âge, les femmes, les militaires ainsi que les handicapés.

## VI. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'emploi, un certain nombre d'actions prioritaires ont été identifiées.

### 6.1- SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

Le Recensement Général sur les demandeurs d'emplois (RGDE) constitue un premier maillon dans la mise en place du Système d'information sur le marché de l'Emploi (SIME). Ce système va permettre aux pouvoirs publics et autres acteurs institutionnels du marché du travail de disposer d'un instrument efficace et efficace pour mieux intégrer la dimension de l'emploi dans les politiques économiques et sociales.

Le RGDE a eu à enregistrer, au niveau national, 157 063 demandeurs d'emplois âgés de 15 ans et plus, dont 63,6 % de sexe masculin et 36,4 % de sexe féminin. Il a permis de constituer un fichier dynamique sur la situation des demandeurs d'emploi dans notre pays.

Le RGDE doit toutefois être complété par une enquête de prospection au niveau des entreprises afin de servir de base à la mise en place du SIME.

Le SIME devrait permettre à court et moyen termes :

- d'harmoniser les concepts, définitions et méthodes de collecte des informations sur l'emploi, le sous-emploi, le chômage et le marché de l'emploi ;
- de démarrer les activités de l'Observatoire national de l'emploi, des métiers et des qualifications ;
- de collecter et fournir régulièrement des informations fiables sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage dans tous les secteurs d'activité, en vue de constituer une banque de données ;
- de répertorier l'ensemble des utilisateurs du SIME et déterminer les modalités pour permettre, à moyen terme, d'autofinancer tout ou partie de son fonctionnement.

## 6.2- CONVENTION ETAT-EMPLOYEURS POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

A la suite de l'évaluation de la 1<sup>ère</sup> Convention Etat – Employeurs, signée en Août 1987, une nouvelle Convention pour la promotion de l'emploi a été élaborée. Elle prévoit :

- un programme de stage qui a pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes par le biais d'une formation, d'un apprentissage ou d'un perfectionnement aptes à leur donner une qualification conforme aux exigences du marché du travail ;
- un programme "contrat de solidarité" qui vise à doter l'enseignement privé de ressources humaines compétentes, d'un niveau technique et professionnel élevé ;
- un programme "contrat d'essai" qui permet aux employés qualifiés et aux jeunes qui aspirent à l'emploi indépendant, de créer ou de reprendre une entreprise par le biais d'un tutorat technique et d'un appui financier de l'Etat et de l'entreprise ;
- un programme de financement des ressources humaines des PME qui a pour but de valoriser le potentiel de croissance ou de développement des micro, petites et moyennes entreprises en les aidant, à coûts partagés, à avoir accès aux ressources humaines stratégiques nécessaires.

## 6.3- CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION ET DE PRODUCTIVITE

Le Programme National Production et Productivité a pour objectif de permettre au Sénégal de réaliser une croissance substantielle de son Produit Intérieur Brut (PIB), grâce à l'accroissement de la productivité et donc de la production dans certains secteurs.

L'amélioration de la productivité devrait permettre une meilleure compétitivité des entreprises, tant sur le marché national qu'international, mais aussi apporter des solutions aux problèmes épineux de l'emploi, de l'augmentation des revenus et de la lutte contre la pauvreté.

Le Centre National de Production et de Productivité, sera le principal instrument chargé de la conduite et de l'exécution du Programme.

## 6.4- MISE EN PLACE DE LA CELLULE INTERMINISTERIELLE HIMO :

La Cellule interministérielle HIMO a pour objectif d'assurer l'intégration des préoccupations d'emploi dans les investissements publics en aidant à l'intensification des effets emploi dans les différentes politiques macroéconomiques et sectorielles.

## 6.5- PROGRAMMES D'APPUI A L'EMPLOI DES GROUPES CIBLES

Sur la base des résultats du RGDE, le Plan d'investissement prioritaire pour l'emploi (PIPE) consacre un important volet aux programmes d'insertion des groupes cibles identifiés. Ces programmes ont pour principal objectif la promotion d'activités génératrices de revenus et la création d'emplois durables en faveur des bénéficiaires.

### a) Programme en en faveur des demandeurs d'emploi n'ayant aucun niveau de formation :

Le Recensement général sur les demandeurs d'emploi (RGDE) a révélé qu'environ 82.371 personnes, soit 52% des inscrits n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi eux, 59.156 sont inscrits en milieu rural avec 22,2% dans la seule région de St Louis et 23.215 en milieu urbain avec des pointes de 25,6% dans la région de Dakar et 15,7% à St Louis.

Le taux élevé d'analphabétisme de cette frange de la population constitue un frein pour l'accès à un emploi stable et favorise un sous-emploi chronique mais également une hypertrophie du secteur informel.

Le Programme en faveur des demandeurs d'emploi n'ayant aucun niveau de formation aura essentiellement pour objet :

- de renforcer les capacités techniques de cette frange de la population par le biais de programmes intensifs d'alphabétisation fonctionnelle et d'initiation entrepreneuriale ;
- de fournir un appui pour accompagner la formation des bénéficiaires par l'accès au crédit, la création d'activités génératrices de revenus et la promotion de l'auto-emploi.

Les résultats du RGDE ont montré que la situation de l'analphabétisme se pose avec beaucoup plus d'acuité au niveau de certaines localités. Ainsi, le programme se propose de retenir comme zones prioritaires les départements où le taux d'analphabétisme est supérieur à 5 %. Sur cette base, 2 régions entières (Saint-Louis et Fatick) et 7 départements (Louga, Sédhiou, Bambey, Kaffrine, Thiès, Diourbel et Bignona) sont retenus.

Le Programme qui porte sur les analphabètes de tous les groupes cibles confondus va concerner sur une période de trois ans :

- 10% de l'effectif en milieu rural soit 5900 personnes ;
- et 20% en milieu urbain, soit 4600 personnes.

Les mesures et actions en faveur de l'emploi de cette cible comprennent :

#### En milieu rural

- alphabétisation fonctionnelle
- apprentissage pratique
- création et consolidation d'entreprises individuelles et familiales agricoles (élevage, pêche, sylviculture, agriculture, etc.)
- création et consolidation d'entreprises individuelles et familiales non agricoles (artisanat de production, gestion environnementale, commerce et transformation de produits locaux, prestation de services agricoles, etc.).

#### En milieu urbain

- alphabétisation fonctionnelle
- apprentissage pratique
- création de micro-entreprises (prestations de services, commerce, artisanat, sécurité, métiers du tourisme, du sport et de la culture, etc.)

L'alphabétisation fonctionnelle sera confiée au Ministère chargé de l'éducation de base et des langues nationales dans le cadre de ses programmes. Il coordonnera l'intervention des différents acteurs. Un accord sera conclu à cet effet entre les deux départements.

#### b) Programme « Place aux jeunes »

Selon les résultats du RGDE, l'effectif total des jeunes est de 91.068 soit 57,9% des demandeurs inscrits. Ces jeunes sont répartis en trois groupes d'âge distincts :

- les jeunes âgés de 15 à 20 ans au nombre de 10.847
- les jeunes âgés de 20 à 25 ans au nombre de 28.499
- les jeunes âgés de 25 à 35 ans au nombre de 51.722.

Les jeunes de la première tranche sont souvent des jeunes déscolarisés, sans aucune qualification. Les jeunes de la deuxième tranche, en plus des problèmes identifiés dans le premier groupe sont à la porte de la vie active et rencontrent souvent des difficultés d'insertion. C'est dans ce groupe qu'on rencontre les apprentis qualifiés et les jeunes diplômés. Les jeunes de la troisième tranche, en plus des problèmes rencontrés dans les groupes précédents ont des problèmes sociaux car, certains sont mariés et ont des enfants en charge. En général, ce sont en majorité des chômeurs de longue durée (cherchent du travail depuis plus de deux ans)

Le programme d'insertion des jeunes se propose de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi salarié et de promouvoir l'auto-emploi par l'appui à la création d'entreprises.

Les mesures et actions en faveur de l'emploi des jeunes comprennent :

- la formation et l'apprentissage ;
- l'insertion des apprentis qualifiés par l'octroi de trousseaux ;
- la mise en œuvre de la convention Etat / employeur pour la promotion de l'emploi ;
- la création et consolidation de micro-entreprises en milieu urbain et rural.

En fonction de la nature de la cible, le programme envisage :

- pour les diplômés de l'enseignement général, de promouvoir l'emploi salarié par le biais de la convention Etat-Employeurs (Stages d'apprentissage et Programme des Ressources Humaines pour les PME) ;
- pour les diplômés de l'enseignement professionnel, ils seront aussi intéressés par l'emploi salarié à travers des stages de pré-emploi dans le secteur public (Etat ou collectivités locales) et privé ;
- pour les déflatés et les chômeurs ayant déjà travaillé, des stages d'adaptation ou de requalification seront organisés ainsi que des soutiens en auto-emploi, pour faciliter leur réinsertion dans la vie active ;
- pour les autres, surtout les jeunes de la tranche d'âge 15 - 25 ans, un important sous programme apprentissage sera mis en place ;

Concernant les apprentis, le RGDE a montré que 4826 personnes se sont fait inscrire. Les régions les plus concernées sont celles de Dakar (25.7%) avec une pointe à Pikine (14,2%), Thiès (16.4%), Saint-Louis (12%) avec une pointe à Dagana (7.7%), Kolda (8.8%), Fatick (8.5%), et Kaolack (6.6%).

Le projet « trousse de démarrage d'ateliers d'insertion pour les apprentis », du fait de l'organisation particulière des liens d'emploi dans le secteur informel et de la nature de ses relations avec les entreprises du secteur formel, comportera des mesures en faveur des patrons, des compagnons et des associations professionnelles.

Ce projet, élaboré en partenariat avec les associations professionnelles et avec l'appui de la direction de l'artisanat, se propose d'aider les apprentis en fin de formation de s'installer à leur compte dans les secteurs de la mécanique automobile, de la cordonnerie, de la menuiserie bois et métal, et de la maintenance de matériel et équipements agricoles dans les régions de Saint-Louis et Kolda.

Le projet comporte les mesures d'aide à l'emploi ci après :

- constitution d'un répertoire opérationnel des apprentis dans chaque filière avec des données dynamiques ;
- procéder à la sélection des apprentis promoteurs avec l'aide des associations professionnelles ;
- alphabétiser et former les bénéficiaires en gestion, entrepreneuriat et technologie, avec la participation des professionnels ;
- compléter leur formation technologique par des applications dans des entreprises formelles du même secteur d'activité, avec l'appui du patronat ;
- assurer le financement de l'installation des microentreprises d'insertion avec l'appui d'agences de crédit ou de mutuelles d'épargne et de crédit ;
- apporter une aide commerciale, notamment par le biais de quotas de marchés publics attribués à la fédération professionnelle qui les répartit en sous traitance aux ateliers d'insertion et leur apporte un encadrement technique ;
- appui à la création de GIE des services et opérations communs polarisant plusieurs ateliers d'insertion dans les filières cordonnerie, confection, menuiseries bois et métal, en en mécanique moteur. Ces gie auront l'avantage de réduire les coûts d'investissement dans les gros équipements qu'une unité individuelle ne pourra pas rentabiliser en l'absence d'économie d'échelle que seul le regroupements de plusieurs ateliers les utilisant en commun peut permettre de réaliser.

A titre de test, les ateliers suivants seront installés :

- un atelier dans la cordonnerie à Dakar
- un atelier dans la menuiserie bois à Dakar
- deux ateliers de pièces détachées pour la réparation mécanique moteur à Saint-Louis et Kolda.
- mise au point un régime d'apprentissage dans chacune des filières (en relation avec le Ministère de l'Education nationale et les associations professionnelles), pour organiser la reconnaissance des acquis expérimentiels et favoriser ainsi les passerelles de compétences entre les unités du secteur informel et celles du secteur moderne.
- plaidoyer pour l'emploi informel à travers des séminaires et les médias.

#### c)- Programme en faveur des femmes

Les femmes qui représentant 36.6% (soit 57 101) des demandeurs d'emploi feront l'objet d'un programme spécifique qui sera réalisé en relation avec le MFASSN , dans le cadre du Plan d'Action de la Femme.

Cette cible est particulièrement défavorisée sur le marché du travail en raison de son statut de mère et d'épouse, de son faible niveau d'instruction, des discriminations et des pratiques coutumières qui ne lui confèrent guère une place de choix.

Le programme se propose d'améliorer le statut socio-économique des femmes par l'insertion sur le marché du travail grâce à la formation, à l'auto-emploi et à l'emploi salarié pour les diplômées de l'enseignement général et de l'enseignement technique professionnelle.

Pour ce faire, le programme envisage :

- **En milieu rural :**
  - de développer l'emploi rural agricole (agriculture, élevage, sylviculture, etc.) ;
  - de développer l'emploi rural non agricole (commerce et transformation de produits locaux, artisanat, gestion des ressources naturelles, etc.

• **En milieu urbain :**

- de développer l'emploi salarié des femmes diplômées (apprentissage, stages d'insertion et stages d'adaptation dans le cadre de la convention Etat/employeurs, etc.) ;
- de développer l'emploi non salarié des femmes (transformation de produits locaux, commerce, services, artisanat, gestion environnementale, etc.).

Les mesures et actions en faveur de l'emploi de cette cible comprennent :

- apprentissage et stages de requalification
- la formation en entrepreneuriat féminin
- la création et la consolidation de micro-entreprises individuelles et communautaires en milieu urbain et rural (artisanat de production, service, commerce, etc.)

**d) - Programme en faveur des personnes âgées de plus de 35 ans**

Les adultes âgés de 35 ans à 55 ans représentent 39,0 % du total des demandeurs d'emplois tandis que les personnes du 3<sup>ème</sup> âge représentent 13 873 personnes, soit 8,8% des inscrits.

Le premier groupe est constitué en général de chômeurs de longue durée et de déflatés. Ces derniers sont soit victimes des mesures de restructuration soit candidats au départ volontaire, mais aussi des indépendants qui cherchent à améliorer leur situation.

Le second groupe est composé de personnes à la retraite, souvent expérimentée, qui cherche à valoriser leur savoir et contribuer au développement économique et social de la nation.

Le programme se propose d'aider à l'insertion à la réinsertion des adultes (35 – 55 ans) et personnes du 3<sup>ème</sup> âge par le biais de l'emploi salarié ou de l'auto-emploi.

Pour les chômeurs de longue durée et les déflatés, il s'agira de proposer aux personnes qualifiées des stages de réadaptation pour faciliter leur réinsertion professionnelle et pour les personnes non qualifiées il s'agira de les appuyer dans la création ou la consolidation d'activités génératrices de revenus en milieu urbain et rural.

Pour le 3<sup>ème</sup> âge, il s'agira de les appuyer dans la création ou la consolidation de micro-entreprises, ou de faire bénéficier les jeunes de leur expertise et savoir faire en les associant au sein de projets et au sein d'entreprises familiales.

Les mesures et actions en faveur de l'emploi de cette cible comprennent :

- la formation en entrepreneuriat
- les stages de requalification
- la promotion d'entreprises individuelles et familiales
- la création et consolidation de micro-entreprises en milieu urbain et rural.

**e) - Programme d'insertion des jeunes militaires libérés du service actif :**

Les anciens militaires libérés inscrits au RGDE sont au nombre de 3500. Même s'ils ne constituent que 2,3% des inscrits, les anciens militaires semblent bénéficier d'un avantage comparatif par rapport à l'emploi. En effet, ils sont environ 49% à avoir une expérience professionnelle qui peut leur servir à trouver du travail plus rapidement que les autres demandeurs d'emploi.

Ce groupe va faire l'objet d'un programme spécifique qui sera mis en oeuvre avec le Ministère des Forces Armées (MFA). Il concerne plus de 2000 militaires libérés dont 1000 sont concernés par la formation pour l'insertion et 1005 pour l'insertion à raison de 250 la première année, 250 la deuxième année et 505 la troisième année.

Ce programme qui sera mis en œuvre à travers un cadre institutionnel spécifique sera piloté par la Ministère des Forces Armées qui sera appuyé par le MTE.

La formation va concerner aussi bien les jeunes militaires en cours de service légal (jeunes libérables) que les militaires déjà libérés.

Pour l'insertion, l'accent sera mis sur les entreprises collectives agricoles ou non agricoles en milieu rural et les entreprises de services (entreprises artisanales et services de sécurité) et de gestion environnementale en milieu urbain.

#### **f) - Programme en faveur des personnes handicapées**

Selon les résultats du RGDE, la proportion des handicapés représente 1,1 % au niveau national, soit 1735 personnes. Parmi elles, 91% n'ont bénéficié d'aucune formation professionnelle. Au plan de la répartition spatiale qu'environ 30% des personnes inscrites se concentrent dans la seule région de Dakar.

La majorité des programmes mis en place par le Gouvernement et les ONG mettent l'accent sur des actions caritatives et sociales (motorisation des handicapés, fourniture de rations alimentaires, de vêtements, etc.) au détriment d'activités lucratives et de projets productifs.

Le Programme se fixe comme objectif l'amélioration du statut et des conditions de vie des personnes handicapées par de la formation et le développement d'activités génératrices de revenus pour une meilleure intégration dans la société.

Le programme se propose d'insérer, sur trois (3) ans, un nombre de trois cents handicapés, soit cent (100) par an.

La cible des jeunes âgés de 15 à 35 ans sera privilégiée, en particulier :

- les handicapés diplômés ou ayant une qualification professionnelle
- ceux n'ayant aucune qualification professionnelle mais disposés à suivre une formation qualifiante.

Les mesures et actions en faveur de l'emploi de cette cible comprennent :

- la formation pratique
- la création et la consolidation de micro-entreprises individuelles et communautaires (artisanat de production, service, commerce, etc.)

### **VII – LE FONDS NATIONAL D'ACTION POUR L'EMPLOI (FNAE)**

Le Chef de l'Etat, lors de son message à la nation du 31 décembre 1998, avait décidé de créer le Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE). Selon le Chef de l'Etat, ce fonds «sera l'instrument central d'une nouvelle politique de l'emploi fondée à la fois sur le concept de formation apprentissage et sur un partenariat tripartite entre l'Etat le secteur privé et les collectivités locales. Ainsi, il permettra à l'Etat, à travers la signature de conventions avec des entreprises privées, les collectivités locales et le mouvement associatif de trouver un emploi durable à des milliers de jeunes» .

#### **7.1- Objectifs, missions et cibles du Fonds :**

##### **a) – Objectif général :**

Le FNAE a pour objectif principal, d'appuyer financièrement la réalisation des orientations et stratégies définies par le Gouvernement à travers la Politique Nationale de l'Emploi et le Plan d'Action pour l'Emploi, afin de lutter contre le chômage et le sous-emploi et favoriser la promotion et la génération d'emplois durables dans les différents secteurs de l'économie, et d soutenir la croissance par la valorisation du capital humain.



### b) – Objectifs spécifiques du FNAE

Le Fonds va intervenir en particulier en vue :

- de faciliter l'insertion des jeunes dans les entreprises existantes par des formations qualifiantes et des stages ;
- d'appuyer financièrement la formation technique et professionnelle des demandeurs d'emploi dans des créneaux porteurs et d'encadrer les porteurs de projets ;
- de financer les projets et programmes de génération d'emplois issus des collectivités locales, des associations de jeunes et d'autres catégories de personnes touchées par le chômage et le sous-emploi ;
- d'aider au développement de l'auto-emploi par la promotion de micro-activités individuelles ou de groupe, génératrices de revenus.

### c) – Les Cibles du FNAE :

Les cibles du Fonds sont constituées par toutes les catégories de demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre du RGDE en général et les jeunes (hommes et femmes) en particulier.

## 7.2- PRINCIPES DIRECTEURS DU FNAE

Compte tenu des expériences acquises à travers la DIRE, le CGE et le FNE, le Fonds National d'Action pour l'Emploi doit obéir aux principes ci-après :

- le FNAE doit être un cadre de concertation et de partenariat entre l'Etat, le Secteur privé, les Collectivités locales et la Société civile ;
- le FNAE devra être un fonds incitatif et tournant (revolving). Il doit appuyer aussi bien des actions en faveur de l'emploi salarié que l'emploi indépendant ;
- le FNAE doit être accessible aux bénéficiaires. L'accessibilité financière et géographique sera facilitée par un réseau-relais de distribution de proximité compétitif, basé sur le Système financier décentralisé (SFD),
- des mécanismes appropriés de gestion devront garantir la transparence et l'efficacité dans les opérations de financement des programmes et projets judicieusement sélectionnés ;
- la structure de gestion du fonds doit être autonome, avec des ressources humaines, (compétence, technicité, professionnalisme), financières, matérielles et logistiques appropriées ;
- le FNAE peut établir un partenariat avec des fonds similaires, notamment avec le Fonds de Solidarité – Emploi – Retraite (FSER) des travailleurs du Sénégal, le Fonds de Promotion Economique (FPE) ;
- une articulation devra exister entre l'appui du Fonds aux secteurs et créneaux porteurs d'une part et les projets viables et rentables d'autre part.

## 7.3- FINANCEMENT DU FONDS :

### a) Ressources du FNAE

Le Fonds, domicilié à la BCEAO, sera doté de ressources financières provenant de l'Etat et des différents partenaires (Collectivités locales, Secteur privé, Partenaires au développement, etc).

### b) Domaines d'intervention du Fonds :

Le FNAE financera les volets suivants :

- les stages et la formation d'adaptation des demandeurs d'emploi et les autres programmes de la Convention Etat/Employeurs ;
- le financement de la formation des créateurs d'entreprises : il s'agit d'une formation d'accompagnement pour l'insertion, en vue de renforcer les capacités de production et de gestion des porteurs de projets.

- le financement des projets de création d'entreprises : ce volet prend en compte la couverture des dépenses d'investissement et des besoins en fonds de roulement liées à l'exécution financière des projets individuels ou réalisés en groupe.

Afin d'éviter l'intermédiation financière de l'Etat dans le financement direct des projets, le FNAE aura recours à des structures relais du Système financier décentralisé : Caisses Mutuelles du Sénégal, ACEP, PAMECAS...).

Les modalités d'accès au Fonds et les conditions de garantie devront être arrêtées d'un commun accord avec les structures relais de financement.

### **VIII- CADRE DE PARTENARIAT AU TOUR DU FONDS :**

#### **8.1 – Collectivités locales et emploi**

Les enjeux de l'emploi sont très aigus dans certaines communes telles que les villes de Dakar, de Pikine, de Thiès et de Saint-Louis. La PNE comme le PAE énoncent l'option stratégique d'une gestion de proximité de l'emploi par le biais d'approches locales.

Les premières initiatives dans ce sens ont été prises avec l'élaboration de programmes de développement de l'emploi local dans les régions de Tambacounda et de Kaolack. D'autres actions similaires sont prévues avec la région de Saint-Louis, les villes de Pikine et Dakar.

Pour une intervention optimale du MTE, il convient de définir un cadre plus global de partenariat avec les collectivités locales pour leur implication méthodique et efficace dans la lutte contre le chômage et le sous-emploi.

Le partenariat se concrétisera par le moyen de conclusions de convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, d'une part, et les présidents de Conseils Régionaux, de conseils ruraux et les maires, d'autre part. Ces conventions permettront d'établir une stratégie de déploiement des mesures du plan d'investissement prioritaire pour l'emploi au niveau local et de valoriser les gisements d'emploi de proximité existants.

Le cadre de collaboration proposé assigne un certain nombre de fonctions, entre autres, à exercer par les collectivités locales participantes :

- inventaire des opportunités, des ressources physiques, humaines, infrastructurelles et institutionnelles existant dans le territoire grâce à un diagnostic de terroir avec des méthodes participatives (MARP) débouchant sur des monographies ;
- gestion informatisée de la base de données sur les opportunités et les ressources ;
- développement de négociations et formation d'un réseau de partenaires actifs pour la stimulation de l'emploi local ;
- fourniture de services techniques professionnels emploi (accueil, orientation, conseils en création, développement et reprises de micro entreprises, accompagnement multidisciplinaire de préparation à l'emploi, formation, etc.) ;
- professionnalisation des métiers et emplois de proximité ;
- élaboration de projets et programmes à présenter pour financement. Ces projets pourront porter sur l'apprentissage, la formation, la création ou la consolidation d'activités d'insertion dans différents secteurs d'activités.

#### **8.2- Secteur privé et emploi**

L'Etat est lié depuis 1987 avec le secteur privé par une convention dont les principales mesures concernent les stages en entreprises, l'embauche directe, la sénégalisation des emplois, la relève des travailleurs retraitables.

Suite à une évaluation, un projet de nouvelle convention est en cours d'adoption et comprend quatre programmes :

- un programme de stages
- un programme "contrat de solidarité"
- un programme "contrat d'essaiage"
- un programme "financement des ressources humaines des P.M.E."

Les mesures de soutien de l'Etat vont porter essentiellement sur de déductions d'impôts et taxes, et de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs.

Le projet, avec sa nouvelle philosophie, suscite déjà un fort engouement auprès du secteur privé, dont une partie, à savoir le Rotary Club entreprise, a décidé de lancer un programme spécial appelé « 1000 apprentis » dans des métiers où les besoins de main d'œuvre qualifiée et de cadres moyens ne sont pas satisfaits ou sont faiblement couverts par l'offre de compétences existantes.

La mise en œuvre de ces mesures d'aides à l'emploi passera par la signature de la Convention, la conclusion de protocoles avec des associations professionnelles nationales et sectorielles, et des entreprises.

### **8.3- Société civile et emploi**

La Société civile renferme pour l'essentiel le mouvement associatif, les organisations de travailleurs et les organisations non gouvernementales. On pourrait y inclure les organisations socio-professionnelles qui poursuivent des objectifs de solidarité et d'entraide au sein d'un ou plusieurs corps de métiers.

Dans le cadre du partenariat, le FNAE devrait encourager et appuyer les programmes et actions en faveur de l'emploi, initiés par les ONG, les organisations de travailleurs et les associations de jeunes, à travers la signature de protocoles..

Au niveau du secteur informel, les ONG pourraient jouer un rôle important dans la formation et la sensibilisation des jeunes pour la mobilisation des ressources locales et le développement de l'auto-emploi.

### **8.4. Secteur public et emploi**

Le secteur public, tout comme le secteur privé, a un rôle important à jouer dans la promotion de l'emploi des jeunes. Deux axes peuvent être explorés dans ce cadre :

#### **a) - Les stages**

Les postes de stages disponibles doivent être recensés dans les différents services de l'administration, des collectivités locales et du secteur parapublic. Ainsi, sur la base d'un besoin identifié ou d'un projet de stage, des stages de courte durée (3 à 12 mois), pourraient être organisés en faveur de jeunes diplômés du système éducatif en vue de les aider à se familiariser avec le milieu du travail.

Il s'agira de stages préemploi qui faciliteront à l'administration le recrutement parmi les meilleurs stagiaires, en exécution d'un cadre normatif qui sera mis en place entre le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère du Travail et de l'Emploi, et celui de la Modernisation de l'Etat, basé sur la contractualisation et s'inspirant de l'expérience des maîtres contractuels. Le MME assurera l'exécution de cet important programme qui sera défini après l'étude sur les besoins et le potentiel.

#### **b) L'amélioration de la qualité du service public**

Il existe un certain nombre d'opportunités de création d'activités lucratives dans les services publics pour améliorer la qualité de leur interface avec les usagers, en matière d'information, de communication, de procédures, etc. Ces opportunités seront identifiées pour permettre la création de microentreprises rendant des services payants sur la base de contrats de concession avec l'Etat.

## IX - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### 9.1- Cadre Institutionnel de mise en œuvre des programmes d'emploi

#### a) Le Comité de Pilotage

Présidé par le Ministre du Travail et de l'Emploi, le Comité de Pilotage regroupe des partenaires des secteurs public et privé intéressés par les programmes, ainsi que les partenaires au développement.

Le Comité de Pilotage a pour missions :

- d'assurer la coordination générale du projet ;
- de veiller à la bonne marche des programmes d'emploi, au respect de ses orientations et priorités ;
- d'approuver les budgets annuels et en assure le contrôle ;
- d'approuver les projets qui peuvent lui être soumis par tout partenaire impliqué dans l'exécution des programmes d'emplois, sur la base de protocoles de partenariat.

#### b) Le Comité de Gestion des opérations

Il est responsable des opérations et activités du programme, sous la supervision du Comité de Pilotage.

Il veille à la bonne exécution des protocoles et conventions de partenariats signés avec les différents intervenants à la mise en œuvre du programme.

Il prépare les projets de conventions avec l'association des Présidents de Conseils Régionaux, l'Association des Maires du Sénégal et l'Association des Présidents de Conseils Ruraux.

Il est présidé par le Directeur de l'Emploi et comprend :

- la Direction de la Planification ,
- la Direction de la Coopération Economique et Financière,
- la Direction de la Dette et des Investissements,
- la Direction du Trésor
- la Direction Générale des Impôts et Domaine,
- la Direction des CERP,
- les Collectivités locales,
- les Agences de crédit.

Il prépare et soumet à l'approbation du Comité de Pilotage les plans d'exécution annuelle du programme ainsi que les propositions de budget sur chacune des mesures d'aides aux différents publics cibles.

Dans les régions, 4 agences locales pour l'emploi seront créées à Dakar, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Dans les autres régions des structures de pilotage régionales seront créées, sous la présidence de l'Inspecteur régional du Travail.

#### c) La Cellule d'exécution:

Elle est créée au sein de la Direction de l'Emploi. Elle est chargée de la coordination de l'exécution du projet. Elle s'appuie sur les structures ci après :

- le Service de Main d'œuvre et les agences locales pour l'emploi pour les services d'accueil/orientation des demandeurs d'emplois, avec le soutien de l'observatoire de l'emploi,
- le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi ;
- une cellule de communication au niveau de la DE

- une cellule d'assistance à l'auto-emploi
- une cellule de formation et
- une cellule des Conventions et des protocoles de partenariat.

Il gère l'appui institutionnel du programme sous le contrôle du Président du Comité de Pilotage.

## 9.2- L'appui institutionnel ;

### a) Les ressources humaines

Pour assumer ses tâches dans l'exécution du projet, la Direction de l'Emploi aura besoin d'un renforcement de ses ressources humaines en effectif et en qualité, par le biais du recrutement d'un personnel qualifié et la mise en œuvre d'un plan de formation.

### a) L'appui logistique :

La Direction de l'Emploi aura également besoin d'acquérir du mobilier et du matériel de bureau et des équipements informatiques.

### b) Etudes complémentaires.

Des études seront nécessaires pour approfondir certains phénomènes du marché de l'emploi révélés par le RGDE, compléter les informations et données requises pour l'élaboration ou la finalisation de projets d'appui aux demandeurs d'emploi, et soutenir la concertation sur des chantiers importants tels que celui du système d'incitations pour la création d'emplois.

### c) Suivi des programmes.

## 9.3- Le Plan de communication

Dans le domaine de la politique de l'emploi et de la lutte contre le chômage, la communication constitue un moyen incontournable pour une gestion efficiente du marché de l'emploi.

La mise en place d'un plan de communication vise à établir et développer une visibilité de la politique de l'emploi au profit de l'ensemble des acteurs du marché dont l'action contribue à la promotion de l'emploi.

A cet égard, le Plan d'Action pour l'Emploi prévoit une stratégie de communication qui comportera les actions ci-après :

- la mise en œuvre d'un Plan de communication sur l'emploi (PCE) destiné à informer le public et les partenaires et à leur fournir les moyens de communiquer sur l'emploi. Il va s'appuyer essentiellement sur les médias (presse écrite, radio et télévision), mais également sur d'autres structures relais telles le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (Observatoire de l'emploi) qui sera bientôt opérationnel, le site Internet du MTE, et les supports des organisations patronales, syndicales, de jeunesse, etc.
- l'organisation de semaines annuelles sur l'emploi par le MTE en collaboration avec le secteur privé, les organisations de travailleurs et d'autres partenaires pilotant des programmes en faveur de l'emploi.

## BUDGET GENERAL DU PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE POUR L'EMPLOI

	Objectifs sur 3 ans	Total	Année1	Année2	Année3
<b>Cible1: Aucun Niveau</b>	10 500	3 356 833 333	637 798 333	973 481 667	1 745 553 333
Formation		1 050 000 000	199 500 000	304 500 000	546 000 000
Insertion		2 306 833 333	438 298 333	668 981 667	1 199 553 333
<b>Cible2: Très jeunes(15-25ans)</b>	6 000	936 000 000	159 120 000	308 880 000	468 000 000
Formation		358 500 000	60 945 000	118 305 000	179 250 000
Insertion		577 500 000	98 175 000	190 575 000	288 750 000
<b>Cible3 : jeunes(25-35 ans)</b>	9 000	2 209 250 000	729 052 500	240 587 325	79 393 817
Formation / insertion		663 000 000	218 790 000	72 200 700	23 826 231
dont stage		540 000 000	178 200 000	58 806 000	19 405 930
Insertion		1 546 250 000	510 262 500	168 386 625	55 567 586
<b>Cible 4 : Adultes (35-55 ans)</b>	5 000	487 500 000	160 875 000	160 875 000	160 875 000
Formation / réinsertion		75 000 000	24 750 000	24 750 000	24 750 000
Insertion		412 500 000	136 125 000	136 125 000	136 125 000
<b>Cible 5 : les femmes</b>	3 000	1 613 700 000	338 877 000	629 343 000	645 480 000
Formation		904 200 000	189 882 000	352 638 000	361 680 000
dont stage		810 000 000	170 100 000	315 900 000	324 000 000
Insertion		709 500 000	148 999 000	276 705 000	283 800 000
<b>Cible 6 : les handicapés</b>	500	292 500 000	64 350 000	96 525 000	128 700 000
Formation		60 000 000	13 200 000	19 800 000	26 400 000
Insertion		232 500 000	51 150 000	76 725 000	102 300 000
<b>Cible 7 : les militaires</b>	1 000	1 340 603 333	375 368 933	415 587 033	549 647 367
Formation		139 000 000	38 920 000	43 090 000	56 990 000
Insertion		1 201 603 333	336 448 933	372 497 033	492 657 367
<b>Cible 8 : les apprentis</b>	3 000	363 000 000	121 000 000	121 000 000	121 000 000
Formation		63 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Insertion		300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
<b>TOTAL Programme</b>	<b>38 000</b>	<b>10 599 386 666</b>	<b>2 586 441 766</b>	<b>2 946 279 025</b>	<b>3 898 649 517</b>
Formation		<b>3 312 700 000</b>	<b>766 987 000</b>	<b>956 283 700</b>	<b>1 233 896 231</b>
Insertion		<b>7 286 686 666</b>	<b>1 819 458 766</b>	<b>1 989 995 325</b>	<b>2 664 753 286</b>

## RECAPITULATION

	TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Programme des cibles	10 599 386 666	2 586 441 766	2 946 279 025	3 898 649 517
Système d'Information sur le Marché de l'Emploi – SIME	410 000 000	150 000 000	130 000 000	130 000 000
Convention Nationale Etat-Employeurs – CNEE	300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Centre National de Production et de productivité – CNPP	485 000 000	85 000 000	150 000 000	250 000 000
Plan de communication sur l'emploi – PCE	90 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Etudes complémentaires	90 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Appui institutionnel	450 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>12 424 386 666</b>	<b>3 131 441 766</b>	<b>3 536 279 025</b>	<b>4 588 649 517</b>

FINANCEMENT ETAT

FINANCEMENT A RECHERCHER

6 000 000 000

6 424 386 666

2 000 000 000

1 131 441 766

2 000 000 000

1 536 279 025

2000000 000

3616649 517